

L'évolution démographique de la France depuis dix ans

Lucile Richet-Mastain*

La croissance démographique, légèrement ralentie à partir de 1992, repart à la hausse depuis 1998. Du côté des naissances, l'indice conjoncturel de fécondité est à un niveau particulièrement élevé depuis 2000, atteignant 1,92 enfant par femme en 2004. Les mariages diminuent, sauf en 2000 où l'effet « millésime » amène de nombreux couples à se marier. Les pacs, créés en 1999, se développent. La mortalité a diminué depuis dix ans, sauf en 2003, année de la canicule. L'espérance de vie continue de progresser.

Au 1^{er} janvier 2005, la France comptait 62,5 millions d'habitants dont 60,7 millions en métropole et 1,8 million dans les départements d'outre-mer (encadré 1). Dix ans plus tôt, 59,3 millions de personnes habitaient en France. La France, dont la population représente 13,6 % de celle de l'Europe des 25, se situe toujours au deuxième rang derrière l'Allemagne (82,5 millions) et juste devant le Royaume-Uni (60,0 millions). Depuis 1995, la population

française s'accroît en moyenne de 310 000 personnes par an, soit une progression annuelle d'environ 4,5 habitants pour mille (figure 1).

Une croissance de la population soutenue depuis 2000

La population française s'est accrue entre 1995 et 2004 à un rythme moyen comparable à celui de la décennie précédente.

Cette stabilité dissimule toutefois certaines évolutions démographiques. À partir de 1992, la croissance annuelle de la population a tout d'abord ralenti pour atteindre un minimum de 258 000 personnes en 1996. Cette diminution était due à la fois au recul du solde migratoire mais aussi à celui de l'excédent naturel. À partir de 1998, les naissances sont reparties à la hausse et le solde migratoire s'est également accru. De ce fait, avec 330 000 personnes de plus chaque année depuis 2000, la croissance de la

* Lucile Richet-Mastain appartient à la division Enquêtes et Études démographiques de l'Insee.

1 Population, famille

population française est devenue plus soutenue. Le solde migratoire représente aujourd'hui un peu plus du quart de l'accroissement de la population.

Autour de 800 000 naissances annuelles depuis 2000

Après une baisse au cours de la décennie 1985 - 1994, avec un minimum de 741 500 naissances en 1994, les naissances sont reparties à la hausse depuis 1995 (figure 2). En 2000 comme en 2001, plus de 800 000 enfants ont vu le jour : la France n'avait pas connu deux années de suite une natalité aussi élevée depuis 1982. Le nombre de naissances a ensuite légèrement diminué mais demeure élevé (800 200 naissances en 2004).

Les naissances sont de plus en plus concentrées sur les cinq jours ouvrables de la semaine : chacun de ces jours regroupe plus de 15 % des naissances de la semaine, tandis que le samedi n'en totalise que 12,4 % et le di-

manche 11,3 %. Depuis 1980, le nombre moyen de naissances survenues le week-end a diminué de 11 %. Cette évolution résulte du nombre croissant d'accouchements déclenchés qui, pour des raisons de commodité des médecins et de la future mère, le sont au cours de la semaine.

Des mères de plus en plus âgées

L'âge moyen des mères à l'accouchement a fortement augmenté au cours de la dernière décennie : 29,6 ans en 2004 contre 28,8 ans en 1994. En vingt ans, la part des femmes âgées d'au moins 40 ans parmi les mères a doublé : 1,7 % en 1984, puis 2,5 % en 1994 et enfin 3,4 % en 2004. À l'inverse, les femmes de moins de 25 ans sont moins souvent mères qu'auparavant : elles représentaient 31,8 % des mères en 1984, 19,5 % il y a dix ans et 16,6 % aujourd'hui.

En 2004, 58 % des nouveau-nés étaient des premiers nés. Pour les enfants nés en seconde position,

l'écart d'âge moyen avec leur aîné(e) est de 3 ans et 7 mois. Au-delà de deux enfants, l'écart d'âge entre les naissances est plus important : en moyenne, 4 ans et 4 mois séparent les deuxième et

Encadré 1

Sources

L'Insee réalise une exploitation statistique des données recueillies par les mairies sur les bulletins de naissance, de mariage, de décès et de reconnaissance. Les statistiques de l'état civil fournissent des informations de très bonne qualité sauf pour les mariages qui ont tendance à être sous-estimés. Deux enquêtes spécifiques auprès des communes ont permis de quantifier la sous-évaluation des mariages en France et depuis 1999, les données exploitées sont corrigées de cette sous-estimation.

Les données sur les divorces et les pacs proviennent du ministère de la Justice. Toutes les données ont été commentées au niveau de la France entière (France métropolitaine et Dom) sauf celles sur les divorces et les causes de décès, disponibles uniquement pour la France métropolitaine.

Figure 1 - Évolution générale de la situation démographique

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Solde migratoire évalué	Taux pour 1 000 habitants			Variation naturelle en points
							Nuptialité	Natalité	Mortalité	
1984	56 320 913	287 993	787 761	550 349	+ 237 412	+ 43 000	5,1	14,0	9,8	+ 4,2
1989	57 587 794	287 270	796 781	537 613	+ 259 168	+ 82 000	5,0	13,8	9,3	+ 4,5
1994	59 209 730	261 037	741 499	528 226	+ 213 273	+ 51 000	4,4	12,5	8,9	+ 3,6
1999	60 335 960	293 717	776 548	547 377	+ 229 171	+ 61 000	4,9	12,9	9,1	+ 3,8
2000	60 714 021	305 385	808 249	540 717	+ 267 532	+ 71 000	5,0	13,3	8,9	+ 4,4
2001	61 120 172	295 882	804 052	541 184	+ 262 868	+ 87 000	4,8	13,2	8,9	+ 4,3
2002	61 530 195	286 320	793 606	545 353	+ 248 253	+ 97 000	4,7	12,9	8,9	+ 4,0
2003	61 932 473	282 927	793 893	562 591	+ 231 302	+ 102 000	4,6	12,8	9,1	+ 3,7
2004	62 324 407	278 602	800 240	520 706	+ 279 534	+ 109 000	4,5	12,8	8,4	+ 4,5

Champ : France entière.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

troisième enfants, 4 ans et 8 mois les troisième et quatrième. Ce calendrier a peu varié au cours des dernières décennies.

En 2004, 15 accouchements sur 1 000 ont donné naissance à plus

d'un enfant (jumeaux, triplés, etc.) ; en 1994, c'était le cas de 14 accouchements sur 1 000. Le nombre des naissances multiples est aussi en augmentation continue depuis une vingtaine d'années. Les maternités tardives

donnent plus souvent lieu à des naissances multiples : ce phénomène n'est pas nouveau mais a été amplifié du fait du recours aux techniques d'aide à la procréation, plus fréquent chez les femmes plus âgées.

Figure 2 - Évolution du nombre de naissances



Encadré 2

Définitions

Accroissement naturel ou solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Le taux d'accroissement naturel rapporte cette différence à la population moyenne au cours de la période.

Descendance finale : nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une génération de femmes tout au long de leur vie féconde, si on ne tenait pas compte de leur mortalité.

Espérance de vie : durée de vie moyenne d'une génération fictive qui aurait au cours de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fé-

condité par âge observés sur une année donnée. Cet indicateur donne le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie, si les taux de fécondité observés une année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remariage : mariage où au moins l'un des deux époux n'est pas célibataire.

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes entrées sur le territoire (immigrants) et le nombre de personnes qui en sont sorties (émigrants) sur une période.

Taux de mortalité infantile : nombre d'enfants décédés avant l'âge d'un an rapporté au nombre de naissances vivantes.

La descendance finale permet encore le remplacement des générations

Depuis 1997, le nombre de femmes en âge de procréer est en diminution du fait de l'arrivée aux âges féconds de générations moins nombreuses. Le nombre des femmes âgées de 15 à 49 ans a diminué en moyenne de 28 000 par an. Cependant, l'indicateur conjoncturel de fécondité continue d'augmenter depuis dix ans : en 2004, il est de 1,92 contre 1,81 en 1999 et 1,68 en 1994 (encadré 2).

Avec un tel niveau, la France fait partie des pays de l'Europe des 25 où la fécondité reste soutenue, immédiatement après l'Irlande (1,99 enfant par femme en 2004). La fécondité des Françaises est nettement supérieure à celle des Européennes (1,50 dans l'Europe des 25). Avec moins de 1,30 enfant par femme, la Grèce, la Hongrie, la Lituanie, la Slovaquie, la Lettonie, La République tchèque, la Pologne et la Slovénie ont les niveaux de fécondité les plus bas.

Les femmes françaises qui ont atteint aujourd'hui la fin de leur vie féconde ont eu en moyenne suffisamment d'enfants pour assurer le remplacement des générations (atteint à 2,05 enfants). La descendance finale s'établit à 2,12 enfants par femme en 2004 pour les femmes nées en 1954. À 35 ans, ces femmes avaient déjà eu 1,95 enfant. Les femmes nées dix ans plus tard en 1964 n'avaient que 1,79 enfant à 35 ans

1 Population, famille

mais ont ensuite rattrapé une partie de leur retard : elles avaient 2,00 enfants à 40 ans (contre 2,09 enfants pour la génération 1954). Les femmes âgées de 35 ans (nées en 1969) ont eu en moyenne 1,71 enfant : le retard s'est légèrement accentué mais, s'il n'est pas sûr que la descendance finale de ces femmes atteigne deux enfants, elle sera sans doute supérieure à 1,95.

Près d'un enfant sur deux naît hors mariage

Les enfants naissent de plus en plus souvent hors mariage. L'évolution a été rapide : 20 % des enfants naissaient hors mariage en 1985, 30 % en 1990 et 40 % en 1996. En 2004, 379 300 enfants sont nés de parents non mariés, ce qui représente 47 % des naissances (figure 3). Les unions libres sont de plus en plus nombreuses : en 1999, 4,8 millions de couples ne sont pas mariés, soit un couple sur six. Le mariage n'est plus en effet

considéré comme un passage obligé avant d'avoir des enfants. Ainsi, de plus en plus de mariages légitiment des enfants : c'était le cas de 28 500 mariages en 1984, 55 600 en 1994 et 78 800 en 2004. Du fait du nombre croissant des mariages sur la période, la part des mariages légitimant des enfants est stable depuis 1996 (28 %). La distinction entre filiation « légitime » et filiation « naturelle » n'existe plus en France. L'ordonnance du 5 juillet 2005 a en effet fait disparaître du code civil ces deux notions devenues caduques dans la mesure où les droits des enfants nés hors mariage sont les mêmes que ceux des enfants nés de couples mariés.

Les parents reconnaissent de plus en plus souvent leurs enfants nés hors mariage. Cette reconnaissance intervient en général avant la naissance (56 % des cas en 2004 contre 40 % en 1993). 85 % des enfants reconnus avant la naissance le sont simultanément par leurs deux parents, 11 % par la mère seule et 4 % par le père seul. Pour l'ensemble des reconnaissances

– avant, au moment ou après la naissance –, les deux parents n'ont reconnu simultanément l'enfant que dans 55 % des cas ; cette proportion progresse toutefois : seuls 36 % des parents allaient reconnaître ensemble leur enfant il y a dix ans et 22 % il y a vingt ans.

Une baisse des mariages depuis 2001

Le nombre de mariages est passé de 401 300 en 1974 à 261 000 en 1994. À partir de 1995, les mariages ont été chaque année plus nombreux jusqu'en 2000, où 305 400 mariages ont été célébrés (figure 4). L'effet « millésime » a beaucoup attiré les couples ayant déjà des enfants et ceux pour lesquels il s'agissait d'un remariage. Depuis, le nombre de mariages diminue chaque année. Avec 278 600 mariages en 2004, le niveau de 1998 est à nouveau atteint.

Les remariages ont augmenté de 17 % entre 1994 et 2004, soit

Figure 3 - Naissances par qualité juridique

Année	Ensemble des naissances	Enfants nés hors mariage		Enfants légitimes ¹		
		Effectifs	Part en %	Ensemble	Rang 1	Rang 2 ou +
1995	759 694	293 086	38,6	466 608	205 607	261 001
1996	764 682	304 912	39,9	459 770	207 677	252 093
1997	758 114	310 988	41,0	447 126
1998	768 581	320 302	41,7	448 279	195 107	253 172
1999	776 548	331 936	42,7	444 612	200 976	243 636
2000	808 249	352 196	43,6	456 053	208 981	247 072
2001	804 052	359 495	44,7	444 557	214 316	230 241
2002	793 606	359 069	45,2	434 537	216 865	217 672
2003	793 893	366 691	46,2	427 202	218 353	208 849
2004	800 240	379 269	47,4	420 971	215 918	205 053

1. Pour les enfants légitimes, il s'agit du rang dans le mariage actuel.

Champ : France entière.

Source : statistiques de l'état civil, Insee.

deux fois plus qu'au cours de la décennie précédente. La part des remariages de veufs et de veuves a légèrement diminué sur la période. En revanche, avec 92 % en 2003 contre 90 % il y a dix ans, celle des remariages de divorcé(e)s s'est accrue. Aujourd'hui, un remariage sur deux a lieu entre un et cinq ans après le divorce.

Avec 23 % des unions légales en 2004 contre 13 % en 1994, le nombre de mariages dont au moins un des époux est de nationalité étrangère a également augmenté. Ainsi, malgré la baisse du nombre de mariages depuis 2000, les mariages mixtes ou entre étrangers se développent (*figure 4*).

L'âge moyen au mariage frôle les 30 ans

En 2004, les femmes se marient pour la première fois en moyenne

à 28,8 ans et les hommes à 30,9 ans. Dix ans plus tôt, les femmes célibataires se mariaient en moyenne à 26,8 ans et les hommes à 28,7 ans. L'âge moyen au premier mariage s'accroît donc de deux ans entre 1994 et 2004 ; il s'était déjà accru entre 1984 et 1994 de 3,0 ans pour les hommes et 3,1 ans pour les femmes. L'écart de deux années entre l'âge moyen des conjoints demeure en revanche inchangé.

Seules 46 % des femmes nées en 1974 sont mariées en 2004. Parmi celles nées 20 ans plus tôt, quasiment neuf sur dix sont aujourd'hui mariées mais huit sur dix l'étaient déjà à 30 ans. Le développement de la cohabitation avant le mariage et l'allongement de la durée des études rendent les mariages de plus en plus tardifs. Les remariages contribuent également à l'augmentation de l'âge moyen des époux.

Le succès des pacs

Créé fin 1999, le pacte civil de solidarité (pacs) est un contrat entre deux personnes qui permet d'organiser leur vie commune – en termes de soutien matériel, de logement, etc. En 2000, 22 000 pactes ont été conclus ; après un léger tassement en 2001, le nombre de pacs n'a ensuite pas cessé de croître pour atteindre 40 000 en 2004. Au total, fin 2004, 145 000 pactes ont été conclus depuis sa création et 18 000 d'entre eux ont été dissous.

Chaque année, les pacs sont majoritairement conclus au premier puis au dernier trimestre de l'année (*figure 5*). En revanche, les mariages sont beaucoup plus souvent célébrés en milieu d'année : ainsi, en 2004, 44 % des mariages ont eu lieu au cours de l'été et 34 % au printemps.

Figure 4 - Mariages par état matrimonial antérieur ou par nationalité des époux et âge moyen au premier mariage

Année de mariage	Ensemble des mariages	État matrimonial antérieur des époux				Nationalité des époux				Âge moyen au premier mariage ¹	
		Époux célibataire	Époux veuf ou divorcé	Épouse célibataire	Épouse veuve ou divorcée	Deux époux français	Deux époux étrangers	Couples mixtes			
								Épouse étrangère	Époux étranger	Hommes	Femmes
1994	261 037	214 864	46 173	218 487	42 550	230 970	6 089	10 934	13 044	28,7	26,8
1996	287 308	233 930	53 378	237 329	49 979	257 581	5 053	11 188	13 486	29,5	27,4
1997	291 319	237 191	54 128	241 107	50 212	260 444	5 490	11 337	14 048	29,7	27,6
1998	278 679	227 889	50 790	231 339	47 340	246 132	5 886	12 006	14 655	29,8	27,7
1999	293 717	240 792	52 925	244 399	49 318	256 895	6 075	14 084	16 663	29,9	27,8
2000	305 385	248 776	56 609	252 205	53 180	263 445	6 677	15 828	19 435	30,2	28,1
2001	295 882	243 621	52 261	246 945	48 937	247 744	7 447	17 955	22 736	30,2	28,1
2002	286 320	234 237	52 083	237 250	49 070	233 072	8 057	19 341	25 850	30,4	28,3
2003	282 927	230 439	52 488	233 574	49 353	226 610	8 738	20 075	27 504	30,6	28,5
2004	278 602	224 769	53 833	227 996	50 606	226 665	8 514	19 044	24 379	30,9	28,8

1. Âge moyen calculé à partir des taux de nuptialité.

Champ : France entière.

Source : Insee, statistiques de l'état-civil.

1 Population, famille

Le nombre de divorces reste stable autour de 115 000

Après une progression continue au début des années quatre-vingt, le nombre de divorces en France métropolitaine est stable depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, autour de 115 000 divorces chaque année (figure 6). L'année 2003 semble rompre avec cette stabilité puisque 125 200 divorces ont été prononcés.

Pour mille couples mariés, environ dix divorcent chaque année : le taux de divorce s'élève à 10,3 pour mille en 2003. Les divorces les plus nombreux ont lieu après 3 à 5 ans de mariage (15 % des divorces annuels). Cependant, les divorces après quinze années de vie commune se multiplient : sur 1 000 mariages célébrés en 1988, 239 ont abouti à un di-

vorce après 15 ans de mariage. La proportion était de 200 pour 1 000 pour les mariages célébrés dix ans plus tôt, et de 132 pour 1 000 pour ceux célébrés 20 ans plus tôt.

Du fait de mariages de plus en plus tardifs, l'âge moyen des époux au moment de leur divorce a augmenté de trois ans et demi en dix ans : en 2003, il est ainsi de 46,4 ans

Figure 5 - Évolution trimestrielle du nombre de Pacs

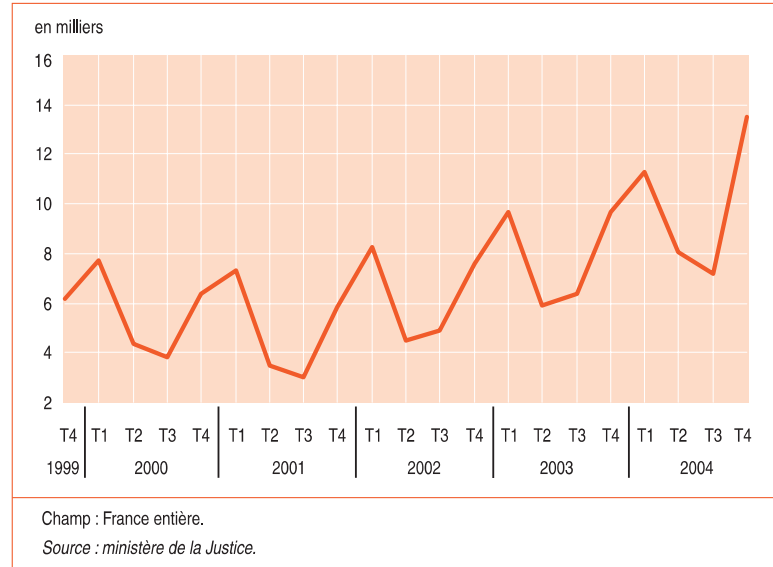


Figure 6 - Divorces prononcés suivant la durée du mariage

Année du divorce	Ensemble des divorces	Durée du mariage									
		Moins d'un an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 à 9 ans	10 à 19 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 ans ou plus
1980	81 156	51	1 108	3 445	4 747	5 298	26 452	27 958	9 172	2 468	457
1985	107 505	36	1 176	3 596	5 083	5 612	29 487	42 540	15 422	3 857	696
1990	105 813	61	1 462	3 531	4 580	5 083	24 754	41 205	19 466	4 605	1 066
1996	117 382	24	801	3 044	4 804	6 387	28 012	40 090	26 454	6 494	1 272
1997	116 158	12	897	3 115	4 582	5 352	27 742	39 078	26 963	7 041	1 376
1998	116 515	14	969	3 394	4 680	5 106	28 042	38 232	27 217	7 503	1 358
1999	116 813	16	987	3 667	5 153	5 349	27 470	37 889	26 602	8 085	1 595
2000	114 005	28	1 119	3 854	5 326	5 748	25 579	36 466	25 926	8 335	1 624
2001	112 631	21	1 046	4 060	5 318	5 901	25 456	35 761	24 840	8 636	1 592
2002	115 861	16	1 034	4 329	6 133	6 209	26 424	36 158	24 642	9 128	1 788
2003	125 175	8	994	4 571	7 067	6 873	29 127	38 622	26 016	9 906	1 991

Note : les divorces dont la durée de mariage n'est pas déclarée ont été répartis selon la structure des divorces déclarés.

Champ : France métropolitaine.

Source : ministère de la Justice.

pour les hommes et de 42,9 ans pour les femmes.

Un pic de décès en 2003

Après avoir baissé régulièrement au cours de la dernière décennie (environ 27 000 décès en moins chaque année de 1983 à 1992), le nombre de décès est ensuite resté stable jusqu'en 2002, autour de 540 000 décès chaque année (figure 7). 84 % de ces décès concernent des personnes âgées de 60 ans ou plus. Le vieillissement de la population, qui devrait entraîner une hausse des décès, est en fait compensé par la baisse de la mortalité.

La canicule d'août 2003 a provoqué une forte augmentation du nombre de décès (562 600, soit une hausse de 3 % en un an). Jamais autant de décès ne s'étaient produits depuis 1985. En 2004, le nombre de décès est en forte diminution (520 700 décès). Cette baisse est en partie la conséquence de décès « anticipés » en 2003 du fait de la canicule. En outre, aucune épidémie de grippe ne s'est produite en

2004, contrairement à la fin de l'année 2003. Cependant, le contre-coup de la canicule et l'absence d'épidémie de grippe n'expliquent sans doute que partiellement le recul des décès en 2004.

Avec 35 % des décès en 2001, les hommes meurent le plus souvent à cause de tumeurs. Après 80 ans toutefois, les maladies de l'appareil circulatoire sont la première cause de décès chez les hommes avec environ deux décès sur cinq. 36 % des décès féminins résultent de maladies de l'appareil circulatoire et le quart d'entre eux des suites de tumeurs. Après 80 ans, comme pour les hommes, deux décès féminins sur cinq sont dus à des maladies de l'appareil circulatoire.

La mortalité infantile a chuté au cours des cinquante dernières années. Le taux de mortalité infantile est ainsi passé de 51,9 décès pour mille en 1950 à 6,0 décès pour mille en 1994, pour atteindre 4,1 pour mille en 2004. Un décès sur deux d'enfant de moins d'un an a lieu au cours de la première semaine de vie du

nourrisson, et deux décès sur trois surviennent au cours du premier mois de vie.

L'espérance de vie des hommes rattrape peu à peu celle des femmes

Depuis dix ans, le risque de décéder à chaque âge a diminué, sauf au delà de 97 ans où aucune tendance claire n'apparaît dans un sens ou dans l'autre. L'espérance de vie à la naissance continue donc de progresser pour les hommes comme pour les femmes. Au cours des 45 dernières années, elle s'est allongée de dix ans. En 2004, elle atteint 76,7 ans pour les hommes et 83,8 ans pour les femmes (figure 8). Depuis dix ans, l'écart entre les hommes et les femmes s'est réduit : les hommes ont gagné 3,1 ans et les femmes 2,0 ans.

L'espérance de vie à 60 ans a également progressé mais moins rapidement qu'au cours de la décennie précédente. Elle est aujourd'hui de 25,6 ans pour les

Figure 7 - Évolution du nombre de décès

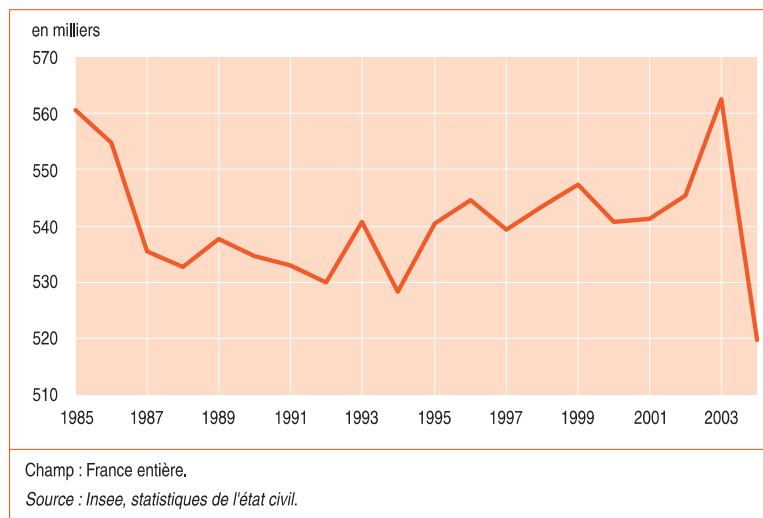


Figure 8 - Espérance de vie à la naissance

Année	en années	
	Hommes	Femmes
1994	73,6	81,8
1995	73,8	81,9
1996	74,1	82,0
1997	74,5	82,3
1998	74,7	82,4
1999	74,9	82,5
2000	75,2	82,8
2001	75,4	82,9
2002	75,7	83,0
2003	75,8	82,9
2004	76,7	83,8

Champ : France entière.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

1 Population, famille

femmes, soit trois années de plus qu'il y a vingt ans mais seulement une année de plus qu'il y a dix ans. Les dix dernières années ont été un peu plus favorables aux hommes de 60 ans ou plus : il leur reste en moyenne 20,8 ans à vivre, soit 1,5 an de plus qu'en 1993 et 3,3 ans de plus qu'en 1983.

La population de la France continue de vieillir en raison de l'allongement de la vie et de la montée en âge des générations du « baby-boom ». Au 1^{er} janvier 2005, 20,6 % des habitants ont

60 ans ou plus, soit 0,8 point de plus qu'en 1995. Au cours de ces dix années, la part des moins de

20 ans a diminué de 1,2 point : ils représentent aujourd'hui 25,2 % de la population. ■

Pour en savoir plus

Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2005 - En France, la fécondité des femmes augmente toujours », *Insee Première* n° 1059, janvier 2006.

Beaumel C., Richet-Mastain L., Vatan M., « La situation démographique en 2003 », *Insee Résultats* n° 41, septembre 2005.

Ruelland N., Tonnerre M., « Trois années d'application du pacte civil de solidarité », *Infostat Justice* n° 64, mars 2003.

Barré C., Vanderschelden M., « L'enquête « Étude de l'histoire familiale » de 1999, résultats détaillés », *Insee Résultats* n° 33, août 2004.